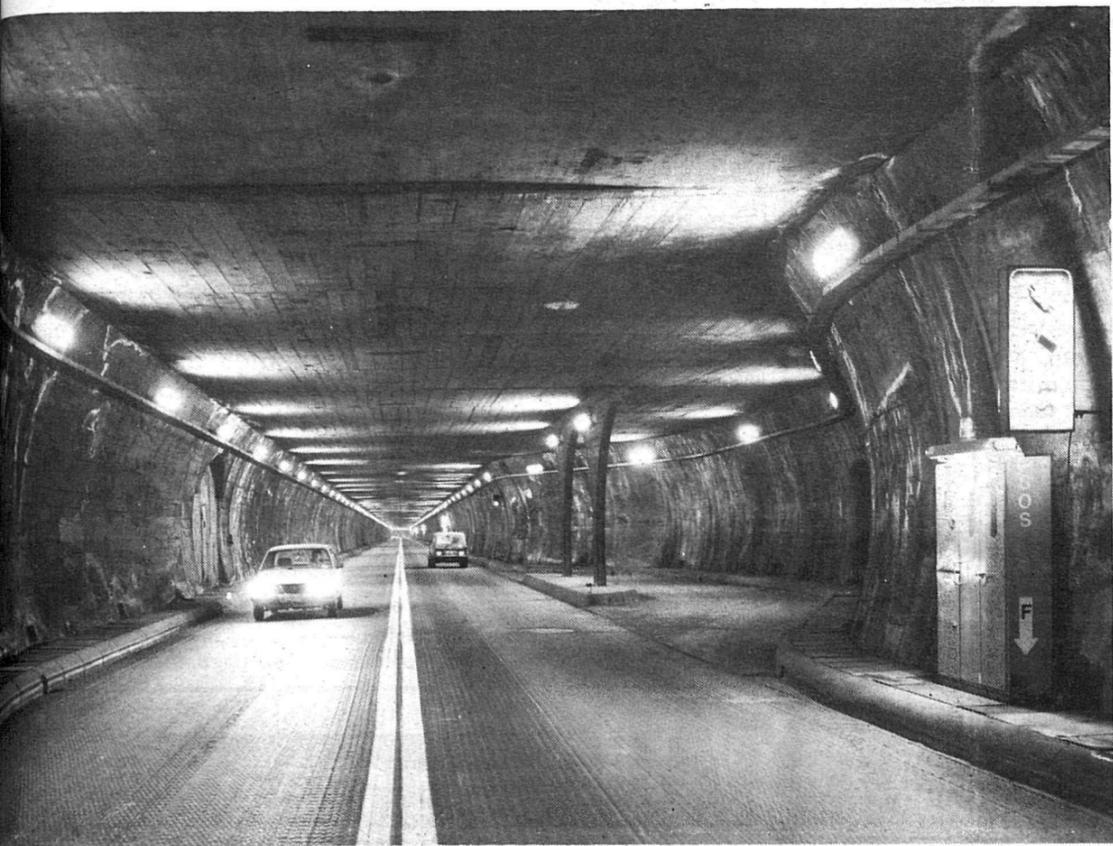


Passage alpin

Un coup de fouet au tunnel



Le tunnel du Grand-Saint-Bernard, un atout mal utilisé.

L'assemblée générale du Tunnel du Grand-Saint-Bernard se tient aujourd'hui à Ollon. Malgré la relative satisfaction affichée par les responsables, l'exercice 1996 voit une baisse des passages, une diminution du dividende. On en saura plus après l'assemblée. Le tunnel du Grand-Saint-Bernard a plus de trente ans. Sa réalisation a été un grand moment de l'histoire alpine. Aujourd'hui amorti, le tunnel pose problème au niveau de sa gestion par manque de dynamisme. D'ailleurs, des députés de tous partis concernés par une politique dynamique au tunnel demandent précisément, par voie du postulat, de renforcer le marketing, de mettre aux responsabilités de vrais professionnels et d'appliquer une politique tarifaire incitant à franchir le tunnel.

C'est que derrière les simples comptes du tunnel il y a de multiples activités économiques qui dépendent de lui: directement de Martigny à Bourg-St-Pierre, indirectement toute la Suisse romande est concernée. Sur un plan plus général on a l'impression, parfois, que le tunnel fait office de liaison de province alors que c'est un tracé international à part entière. Entre le Mont-Blanc et le Gothard, c'est comme s'il y avait ici un complexe dans l'air. A quand 30 spots par jour sur les télévisions allemandes disant que le chemin le plus court et le plus sûr pour les vacanciers entre Hambourg et les plages italiennes, c'est le Grand-Saint-Bernard.

RY

EN FLECHE, EN CHUTE

Nicoletta et les fanfares



On lira avec le sourire le communiqué aigre-doux d'Oniris, l'agence de public relations de Nicoletta. «Les organisateurs du 82^e Festival des fanfares démocrates-chrétiennes du Centre, qui s'est déroulé à Liddes, ont été «agréablement» surpris de constater que les défilés de fanfares attiraient plus de monde que le Gospel. » Après la cérémonie officielle d'ouverture, Nicoletta a présenté son nouveau spectacle, accompagnée de son chœur gospel, devant 450 personnes venues (re)découvrir la chanteuse française. Pendant une heure et demie, le public, charmé par une présence très intentionnée, a chanté en famille les célèbres refrains repris à la

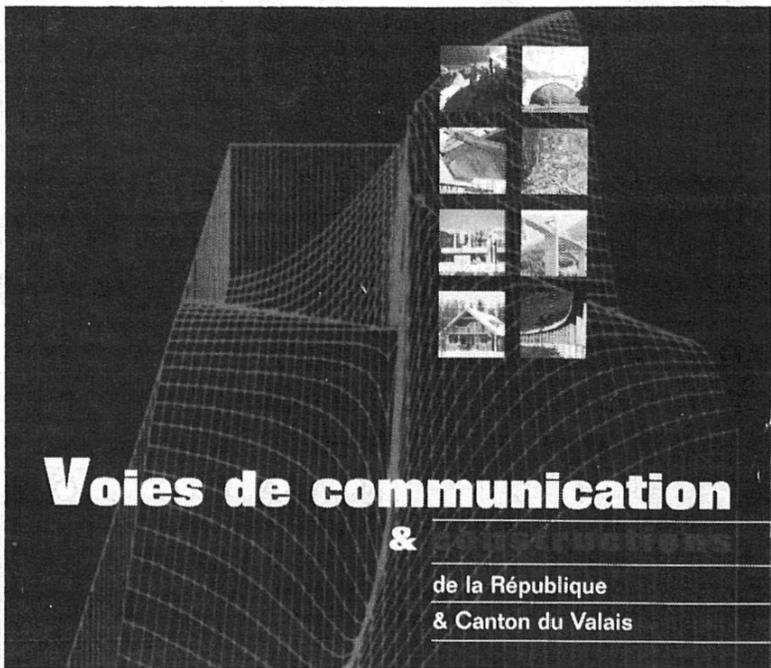
sauce gospel. L'ambiance fut chaude et la voix de Nicoletta résonnera encore logntemps dans les Alpes valaisannes. » Déçus par une salle à moitié pleine lors du gala, les organisateurs se rassurent en comptant près de 4000 personnes le lendemain pour le grand défilé de fanfares et le cortège de chars. Le village de Liddes a été littéralement envahi de monde malgré le mauvais temps. » Grâce à la pluie, la cantine fut bondée et les bars ainsi que la restauration n'ont cessé de tourner à plein rendement. Le budget de la manifestation est couvert dans son ensemble et les organisateurs sont particulièrement satisfaits de la réussite du défilé des 21 fanfares de leur fédération.»

Le testament de Bernard Bornet



Les députés ont reçu, il y a quelques jours, une plaquette sur papier glacé intitulée «Voies de communication et constructions de la République et canton du Valais». L'ancien conseiller d'Etat Bernard Bornet a écrit la préface et un article de fond. En fait, on mesure là qu'il s'agit d'un bilan bien à l'image du conseiller d'Etat sortant: beaucoup dans l'image, dans l'apparence et sur le fond des réalisations dont on oublie de dire

qu'elles sont financées à plus de 80% par la Confédération: autoroute, Step et qu'en matière de forêts et d'aménagement du territoire, le Valais a moins à dire que Berne. Apparemment on peut se consoler, cette luxueuse plaquette semble avoir été financée par les annonces d'entrepreneurs valaisans qui ont, pendant seize ans, apparemment bénéficié des «largesses» du DTP et de son chef!



Voies de communication

&
de la République
& Canton du Valais

Elu et fêté



Il est de tradition que les élus soient fêtés dans leur commune. Ainsi, Sion a fêté Jean-René Fournier lequell a raclé le fromage valaisan pour ses hôtes. Saint-Maurice fera de même ce vendredi pour Jean-Jacques Rey-Bellet. Et Peter Bodenmman me direz-vous?

Il a écrit à la commune de Brigue (pas Viège), de prendre le montant consenti pour la réception de l'ancien conseiller d'Etat Franz Steiner, de l'indexer et d'en faire don à des oeuvres missionnaires. Décidément où vont aller les réceptions valaisannes avec de tels raisonnements?

ARLEQUIN

GRAND CONSEIL

La guerre des magasins

Le Grand Conseil valaisan a mis l'accent sur un point finalement secondaire de l'organisation de la société: les heures d'ouverture et de fermeture des magasins. Après trois heures de travail, sans compter les débats dans les groupes politiques, il a dit non à une réglementation.

p. 3

CHÔMAGE

A quoi servent les ORP?

Quelques mois après la mise en place des Offices régionaux de placement, on se rend compte que c'est un échec complet. La Suisse jamais confrontée directement à ce problème sur le plan politique ne sait pas faire et fonctionnariser le problème.

p. 3

CANTONS

Le Valais s'en tire

Dire que ça va bien c'est bon pour le moral, mais il faut savoir comment. Depuis peu les cantons se comparent entre eux. Le Valais s'en tire plutôt bien alors que Genève et Vaud doivent emprunter pour payer les frais de fonctionnement de l'Etat.

p. 6

INTERNET

Ça surfe

Qui pouvait imaginer le succès de ce mode de communication qu'est Internet? 200 connections directes en 1982, 16 mios aujourd'hui et 30 mios de connections indirectes. Le nombre d'ordinateurs personnels reliés double tous les 15 mois!

p. 7

EDITO DÉBAT D'IDÉES

Offices contestés

Le chômage a frappé la Suisse depuis le début des années 1990.

Une loi plutôt généreuse, votée dans l'euphorie des années d'abondance, a vite montré, devant l'ampleur de la crise économique, qu'il fallait réviser à la baisse l'aide aux chômeurs.

On a donc mis en place, dans une loi plus restrictive, des dispositifs voulant aider les chômeurs à retrouver du travail.

Ainsi sont nés les offices régionaux de placement.

Or, vous pouvez mettre sur pied les meilleurs offices du monde, les bureaux les plus accueillants, les assistants les plus doués, s'il n'y a pas de travail ce sont des efforts en vain.

En fait, devant les problèmes financiers de l'assurance chômage, devant la pression de l'opinion publique, on a, ni plus ni moins, fonctionnarisé le chômage.

Là où les maisons de travail temporaire faisaient bien leur travail, on les a remplacées par des personnes peu au fait du marché du travail.

Là où l'effort de réinsertion était aussi dû à la pression communautaire dans une petite commune, on a régionalisé les problèmes, c'est-à-dire on les a rendus anonymes.

Et puis surtout, on a entériné le fait d'un chômage pointu. Tu es informaticien, tu devras retrouver un travail d'informaticien.

En fin de compte, les communes auront à prendre en charge les fins de droit sans avoir pu intervenir dans le processus de placement.

C'est la guerre au chômage qu'il faut faire, par tous les moyens, en ce sens les OPR semblent surtout servir de bonne conscience.

DAR



Grand Conseil

Le souk des députés

On se serait cru dans une palabre africaine, dans un souk arabe lors de la dernière session du Grand Conseil, à propos de la loi sur l'ouverture et la fermeture des magasins. Le Conseil d'Etat où plutôt l'ancien Conseil d'Etat qui a initié ce projet de loi sous la pression d'une initiative des syndicats chrétiens, a voulu tenir compte de tous les intérêts: des vendeuses, des petits commerces, des milieux touristiques, des grandes surfaces et comme l'a relevé Bénédicte Crettol (rad), il y avait dès lors impossibilité de satisfaire tout le monde.

Mme Crettol a donc défendu une position claire celle préconisant l'ouverture des magasins de 06h00 à 20h00, laissant au Conseil communal le soin d'accorder deux heures au plus de dérogation.

Ce cadre fixé a été refusé comme le fut finalement la loi elle-même.

Liberté de commerce

M. Jacques Vuignier, au nom du groupe radical avait pour-tant bien annoncé, en entrée en matière, l'enjeu: «Ce projet qui nous est présenté, et qui propose au niveau cantonal de réglementer l'ouverture et la fermeture des magasins, ne nous satisfait pas. En effet, ce projet est une entrave à la liberté de commerce et tel que formulé est en recul par rapport aux règlements en vigueur dans les communes qui ont déjà mis en place un règlement de ce type. Il y a aujourd'hui un cadre légal satisfaisant qui donne aux communes intéressées des compétences en matière d'ouverture et de fermeture des magasins. Il ne faut donc pas que cette loi cantonale qui se veut un cadre qui réglemente toute l'activité des magasins soit plus restrictive que celle en vigueur actuellement. Le projet qui est proposé est un frein aux initiatives de commerçants dynamiques.

Les habitudes des consommateurs, que se soit au niveau de la consommation locale ou au niveau du comportement des touristes, ont énormément changé. Situation qui exige de la part des commerçants de

trouver de nouvelles formules pour servir mieux le consommateur. Elle exige donc plus de souplesse et plus de présence de la part des magasins notamment. La loi doit par conséquent favoriser le commerce. Le groupe radical propose une refonte importante du projet. Nous désirons une loi cadre dans laquelle les communes et les commerçants pourront jouir d'une marge de manoeuvre beaucoup plus large que celle connue aujourd'hui. Propositions qui vont à l'encontre des dispositions dirigistes proposées dans le cadre de la loi. Le groupe radical, s'il se déclare favorable à une loi qui respecte la liberté de commerce, n'est pas moins soucieux de la protection des travailleurs. Or actuellement, une loi fédérale régit l'activité des travailleurs, des conventions collectives peuvent et doivent être passées entre les partenaires sociaux. Et nous savons que dans un certain nombre de commerces ces conventions collectives existent.

Il est par conséquent clair que pour le groupe radical ces problèmes ne peuvent et ne doivent pas être résolus par le biais de la loi que nous traitons aujourd'hui. Cependant le groupe radical s'élève avec force contre la systématisation des contrats «sur appel» qui tendent à se généraliser chez nous aussi et nous considérons que

les pressions exercées sur les employés sont inadmissibles et nous pensons que l'Etat doit faire respecter et les conventions et la loi sur le travail».

Et encore...

Le Parlement a accepté un concordat intercantonal concernant les entreprises de sécurité.

Il a adopté pour Fr. 16 mios des crédits d'investissements et fait une fleur à la recherche scientifique en y ajoutant Fr. 500 000.—.

Les paysans ont eu un petit cadeau. Avec seulement 3 UGB ils pourront bénéficier des subventions alors que le projet du Conseil d'Etat prévoyait 5 UGB. Enfin, malgré le refus du PDC du Haut-Valais, le Parlement a accepté la nouvelle attribution des départements résultant des récentes élections et décisions du Conseil d'Etat.

E 2000 a désormais sa commission et pourra conseiller le Conseil d'Etat dans ses choix sur la réforme de l'école.

Le nouveau mode de travail du Parlement devrait lui permettre, dès cet automne d'être plus efficace.

Car travailler trois heures sur une loi pour la refuser, ce n'est pas efficace comme on dit désormais dans l'administration.

Ry



L'ouverture des magasins: un problème en suspens.

Valais - Vendanges 96: qualité des vins et quantité maîtrisée des Dôle

La commission AOC pour les vins du Valais est en pleine dégustation des vins valaisans du millésime 1996. Elle constate la belle qualité des vins blancs qui sont fins et expressifs, ainsi que la bonne tenue des rouges qui sont fruités et équilibrés. Le Valais a produit en 1996 un volume total de Goron de 7,2 mios de litres. Ce volume important de Goron est donc à déduire des quantités encavées de Pinot-Noir et de Gamay, qui sont les composants principaux de la Dôle. Par conséquent, l'encavage de Dôle valaisanne 1996 est inférieur à 20 mios de litres, ce qui représente une diminution de 10% par rapport à 1995.

Economies d'énergies: 64 mios d'aide fédérale pour les propriétaires privés

Suite à un programme de 64 millions de francs que vient de lancer la Confédération en faveur de l'assainissement énergétique en Suisse, tout propriétaire privé peut désormais bénéficier de conditions très intéressantes pour réduire ses factures d'électricité. Il lui suffira, pour ce faire, soit de réduire la consommation de courant dans son immeuble, soit de recourir à des énergies renouvelables. A cet effet, le Service de l'énergie du canton du Valais a publié dans le Bulletin officiel les détails techniques fixant les conditions précises liées à cette aide fédérale, portant sur l'enveloppe du bâtiment, sur le remplacement du chauffage traditionnel par un chauffage utilisant des énergies renouvelables, sur la récupération de chaleur des installations de ventilation ainsi que sur l'éclairage. Le Service cantonal de l'énergie, à Sion, fournira volontiers les renseignements nécessaires (027) 606 31 00.

Monthey Assemblée générale de l'Hôpital zone d'Aigle Vers un hôpital unique pour le Chablais vaudois et valaisan

«Nous nous acheminons maintenant vers une fusion des hôpitaux d'Aigle et de Monthey, rapprochement souhaité par la Commission intercantonale nommée par les Conseils d'Etat des cantons de Vaud et du Valais et appelé de ses vœux par le comité de direction de notre établissement. Les bases d'une solide collaboration devraient déboucher, dès le 1^{er} janvier prochain, sur une convention de libre accès des patients vaudois et valaisans à l'ensemble des établissements du Chablais.» C'est avec cette transparence que s'est exprimé jeudi M. Charles-Pascal Ghiringhelli, président de l'hôpital zone d'aigle, lors de l'assemblée générale de ce dernier. De fait, cela signifie l'émergence à court terme d'un hôpital unique, dans un premier temps sous forme de multisite, pour l'ensemble du Chablais vaudois et valaisan, pour un bassin de population de 70 000 habitants.

CONFEDERE

Editeur: Coopérative «Le Confédéré»
 Rédacteur responsable: Adolphe Ribordy
 Rédaction - Administration:
 11, r. du Grand-Verger (1^{er} étage), 1920 Martigny
 Case postale 216 - CCP 19-58-3
 ☎ rédaction (027) 722 65 76 - fax 722 49 18
 Service de publicité: Publicitas,
 Agence de Martigny, rue du Rhône 4,
 ☎ (027) 722 10 48 - fax (027) 722 52 78
 Service Confédéré, 1920 Martigny
 ☎ (027) 722 56 27 - fax (027) 722 15 17
 Succursale de Sion, avenue de la Gare 25,
 ☎ (027) 329 51 51 - fax (027) 323 57 60
 Composition:
 Imprimerie Cassaz-Montfort SA, Martigny
 Téléphone 722 04 75
 Impression:
 Impress SA, Sierre

FULLY

et la plaine du Rhône



(Photo Georges Fellay, Fully)

Fully - Conseil général

Séance plénière

Le Conseil général de Fully siégera le mardi 24 juin à 19 heures, salle de gymnastique de Charnot.

Ordre du jour:

1. Ouverture de séance, présences
2. Procès-verbal de la séance du 27 février 1997
3. Comptes municipaux et SI, crédits complémentaires 96
4. Crédits complémentaires 1997
5. Interpellation n° 11 de M. P-Jean Darbellay « Ça suffit »
6. Règlement Bonus à l'investissement
7. Postulat n° 18 de M. Olivier Taramarcas concernant la dégradation des eaux et des abords du canal de Fully et de ses affluents
8. Divers.

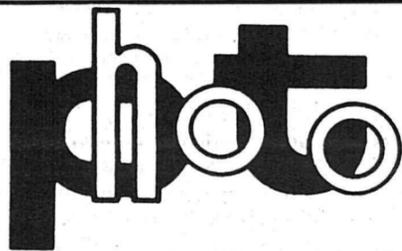
Enseignes lumineuses - MARET Néon

- Eclairage sur mesure
- Filets néon
- Réparations toutes marques
- Devis sans engagement



Chez le fabricant
Le meilleur rapport
qualité - prix

FULLY - Tél. (027) 746 32 41 - Fax (027) 746 14 83



LABO

- Portraits studio
- Reportages mariages
- Développement de films
- Vente articles et accessoires photo

Georges FELLAY ☎ (027) 746 24 71 1926 Fully

PRINCESSI VALAISANI

Spécialités aux œufs:
Abricot, William

Liqueurs: Coing, Framboise, Kirsch, abricot, William, etc.

Tél. (027) 746 16 70 - 744 13 34
Fax (027) 746 12 85

Carnotzet de dégustation
Vins - Spiritueux

Spécialités de la Maison

«**Apéritif valaisan**»

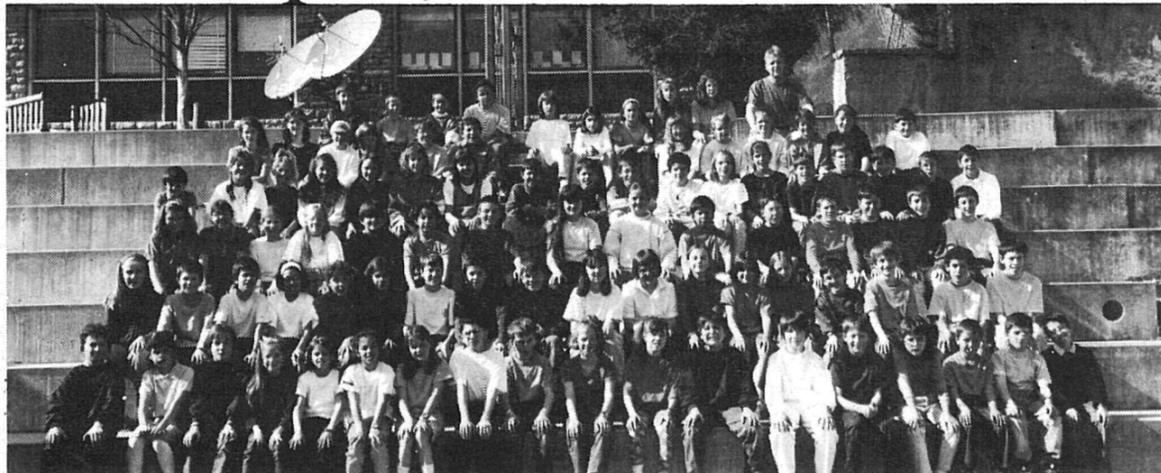
Distillerie de Charrat SAUTHIER & FILS S.A

Typo-offset
Cassaz-Montfort S.A.
Martigny
Grand choix de faire-part de naissance et de mariage

Abonnez-vous
au «**Confédéré**»

Leytron

25 ans pour «La Croche-Chœur»



MULTI-JYP PORTE-OUTILS VITICOLES à entraînement hydrostatique



- ★ 10 modèles essence ou diesel de 9 à 45 CV
- ★ Largeur hors tout dès 55 cm
- ★ Prise de force mécanique ou hydraulique

Construction - Vente - Service



Route Cantonale - 1906 CHARRAT
Tél. 0277461333 - Fax 0277463369

Pour ses 25 ans, «La Croche-Chœur» de Leytron, avec ses 90 enfants, convie le public en chantant à un spectacle époustoufflant, e vendredi 20 juin à la place des fêtes (terrain de football) avec au programme dès 19 heures (début de la soirée musicale): La Croche-Chœur sous la direction de M. Bernard Christe. Le Chœur des Zados sous la direction de Mme Monique Charvoz. Le Chœur des Jeunes sous la direction de Mlle Céline Chartrand.

Dès 21 heures: soirée exceptionnelle animée par l'inégalable Philémon Bissig. Karaoke: concours pour tous les âges. Préqualification au 5^e concours cantonal de karaoke. Disco-mobile: choix de danses de 7 à 77 ans.

INVITATION
CAVE DU VIGNERON
40 ANS

1957-1997

Fam. Laurent Thétaz vins SA
1926 FULLY (VS)



Vendredi 27 et samedi 28 juin 1997

PORTES OUVERTES

10% DE RABAIS

sur toute la gamme de nos vins

CHABBÉY & CIE SA

1906 CHARRAT

VERDUREX

Tél. (027) 746 16 02 - Fax (027) 746 19 20
Natel (077) 28 24 09

Samaritains

Pour parler franchement, n'êtes-vous pas content de disposer d'un maximum de personnes formées à prodiguer les premiers secours?

DEC

MAÇONNERIE + GÉNIE CIVIL

Roland Dorsaz
Case postale 56
Route de la Gare
1926 FULLY

Tél. bureau 027 / 746 35 00
Tél. privé 027 / 746 37 81
Natel 077 / 28 12 17
Fax 027 / 746 35 15

DEC

Chapes & Isolations

EXPOSITION

Au Manoir de Martigny Les recherches de Viaccoz

LIVRE

«A l'ombre de l'Empereur»

par Henri Meyer
de StadelhofenEditions VP
CP 607, 1951 Sion

Dixit Napoléon

«Napoléon et la Suisse»: «Il n'y a pas de honte à être vaincu par Guillaume Tell.»

«Napoléon et le Valais»: «Si je m'étais retiré avec ma Garde dans les montagnes du Valais, j'aurais défié l'Europe.»

«Napoléon et Vaud»: «Un beau pays au bord du lac... Tu n'es pas le seul Veveysan qui m'ait rendu service.»

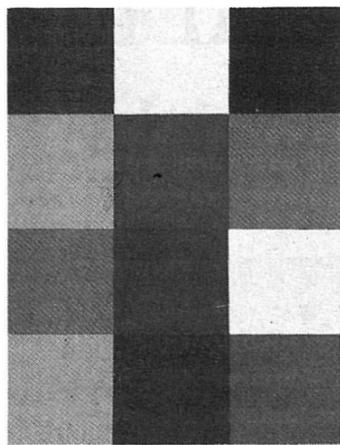


«Napoléon et Genève»: «Une belle ville, mais chère!... J'ai dit aux Genevois qu'ils avaient tout avantage à partager le sort d'une grande république.»

«Napoléon et la Corse»: «La Corse est un inconvénient pour la France, c'est une loupe qu'elle a sur le nez.»

«Napoléon et Dieu»: «Il y a de soi-disant savants qui Le nient, mais mon cerveau à moi me dit que la Vie et les Mondes sont dus plutôt à l'intervention de Dieu qu'à celle du hasard.»

pas sa première apparition en Valais puisqu'il a exposé en 1978 à la Grange-à-l'Evêque à Sion.



Je n'oublie pas que j'ai entendu Henri Matisse dire qu'il fallait au moins cinquante ans pour qu'un artiste devienne «lui-même». Viaccoz a encore le temps... Ignorant systématiquement le dessin, il ne s'adresse qu'à la couleur. Comment? En brossant des surfaces géométriques planes, côte à côte avec des coloris qui s'opposent. Exemple: un carré contre un rectangle, l'un bleu, l'autre rouge. Ou une toile noire, entièrement et uniformément traversée de haut en bas, par une bande grise. La brillance et

la matité jouent aussi un rôle. En plus de ses petits formats présenté comme des échantillons de ce qu'il recherche, Paul Viaccoz brosse aussi de grandes toiles de deux mètres et plus. La «Sans Titre» de 1991, atteint 2m60.

En dehors de la sérigraphie réalisée pour la vente au Manoir, deux petits livres ont été édités à l'occasion de cette exposition. D'abord le «40 pas de danse et 40 tableaux», monochrome blanc sur fond noir. Cet ouvrage s'intéresse au tango, à la valse et autres danses de cette époque, symbolisant les rythmes par des images.

Enfin «Le dernier et nouveau déjeuner sur l'herbe». On se souvient du scandale que la toile «Déjeuner sur l'herbe», au moment où elle avait été exposée au Salon de Paris. La présence du modèle nu, comme il est d'usage dans les ateliers, à côté des artistes dans leurs costumes habituels, assis sur une pelouse, pour festoyer avec un bon repas, avait déclenché l'indignation d'un certain public, qui considérait cette promiscuité scandaleuse.

Le petit livre de Paul Viaccoz se réfère à cette manifestation de 1863 et le commente en images.

MARGUETTE BOUVIER

Un document exceptionnel! On savait qu'ils existaient... On savait qu'un certain Noverraz, Vaudois au service de Napoléon, les avait écrits... On les a longtemps recherchés... Roger Bonvin disait: «Le jour où l'on retrouvera les cahiers de Noverraz fera date dans l'Histoire!»

Après des années de recherche, deux écrivains, Justin Mac Carthy d'abord, puis Henri Meyer de Stadelhofen les ont retrouvés et vous présentent aujourd'hui: «A l'ombre de l'Empereur».

Noverraz est entré en 1809 au service de Napoléon. Il l'a suivi dans ses campagnes militaires, puis à l'île d'Elbe et dans son exil de Sainte-Hélène. Il a recueilli les confidences du grand empereur jusque sur son lit de mort en 1821.

Il a noté, consigné et, par peur de représailles des geôliers, son journal a été soigneusement caché et tenu secret.

Après la mort de Napoléon, Noverraz, «mon bon ours d'Helvétie» comme l'appelait son maître, est retourné dans son pays. Les Archives ne possédaient, jusqu'ici, qu'un fragment du Journal.

Cette découverte éclaire d'un jour nouveau l'image de Bonaparte. Henri Meyer de Stadelhofen, grand reporter, écrivain féru d'Histoire, commente les pages de Noverraz et y ajoute une centaine d'illustrations surprenantes...

«Ce livre pourrait être un roman. Aux yeux des historiens, il peut paraître disparate, tant les sources d'information que nous avons compilées étaient dispersées dans l'espace et dans le temps.» H.M. de S.

CONCERTS

Festival Tibor Varga

Au moment de célébrer le 35^e anniversaire de l'Académie de Musique de Sion qui constitue l'un des volets essentiels de l'offre du festival et d'où sont issus aussi bien le Festival lui-même que le concours international de violon, l'Association du Festival Tibor Varga Sion-Valais poursuit sa politique de développement harmonieux au service de ses nombreux partenaires et auditeurs.

La 34^e édition s'annonce ainsi très attrayante et se caractérise par les éléments suivants:

- la stabilisation du nombre des concerts autour de la trentaine, soit une manifestation tous les deux à trois jours;
- le maintien de l'élargissement du champ d'activité à tout le Valais, notamment en confirmant les nouveaux sites de concerts présentés ces dernières années (La Belle Usine de Fully, le Château Mercier de Sierre, la piscine de l'Alpenherme de Leukerbad, etc.);
- un resserrement des dates du festival visant une offre plus compacte et mieux répartie sur l'été et le territoire valaisan;
- malgré les difficultés conjoncturelles, le maintien des coproductions avec la Fondation Pierre Gianadda à Martigny, le Théâtre «La Poste» de Viège, Agora-Théâtre/Mézières et les principales villes et stations valaisannes (Leysin, Verbier, Montana, Leukerbad);
- le développement des moyens financiers (soutiens

- officiels et sponsors);
- une offre attractive encore du Concours international de violon (Prix du public - NF);
- le respect des auditeurs par le maintien de prix abordables;
- une meilleure intégration à l'offre culturelle globale valaisanne, notamment par la mise en commun de certaines forces (dans le domaine de la promotion par exemple).

Du 21 juillet au 13 septembre, vingt-huit manifestations seront proposées dans tout le Valais et en Suisse romande. Une bonne dizaine se dérouleront à Sion et le reste de Genève à Naters, en passant par Leysin, Verbier, Martigny, Fully, Héremence, Montana, Loèche-les-Bains, Sierre et Viège.

HÔTEL DES VIGNES SAINT-LÉONARD

Atelier musical

avec Jacques Mayencourt et deux de ses étudiantes: Young-Rim Lee, alto; Se-Young Park, piano.

Répertoire travaillé et œuvres présentées: Bach: 2. sonate pour gambe et clavier. - Brahms: 1. Sonate op. 120. - Dittersdorf: Sonate en mi bémol mineur. - Hindemith: Sonate Fantasy op. 11 n° 4.

Dimanche 22 juin à 18 heures: concert. - Lundi 23 juin: la journée travail. Le public est souhaité et admis durant le travail. - Mardi 24 juin: idem. Lundi et mardi soir, après le travail, concert.

Maurice Chappaz au Village du Livre

C'est à Saint-Pierre-de-Clages que le Valais doit d'être connu en Angleterre, à cause de la première Fête du Livre créée sous la férule de Mme Josy Pont, sur le modèle de celle du Pays de Galles, à Hay-on-Wye.

Cette animatrice culturelle bien connue a une chance unique, celle d'habiter au chevet de l'église romane possédant le plus beau clocher de ce type dans toute la Suisse: ce Prieuré devenu, avec les siècles, une demeure particulière.

Cette année, avant même la Fête du Livre, qui aura lieu, comme d'habitude, au mois d'août, Saint-Pierre-de-Clages organise une commémoration dédiée à des auteurs valaisans. Les 21 et 22 juin, on honorera, à l'ombre

du Prieuré, Corinna Bille et Maurice Chappaz; en plantant un arbre qui leur sera dédié, une plaque de bronze évoquant leurs écrits.

Rappelons que l'an dernier le portrait de Corinna Bille a été gravé sur un timbre de 70 centimes. Demain, bravant les fatigues, Maurice Chappaz parlera en public pour le plus grand plaisir de ses fans.

Au vernissage de Miró, Josy Pont m'expliquait: «L'éloge de nos deux écrivains valaisans sera fait par Mme Janine Massard, membre du jury de la Fondation Schiller et il sera lu un texte composé pour la circonstance par Philippe Dubath.

Et ce samedi, à 14 h 30, aura lieu le vernissage de l'exposition des

eaux-fortes aquarellées du livre «La jeune fille sur un cheval blanc», inspiré par la nouvelle de Corinna Bille, «La Demoiselle Sauvage».

Tiré sur une presse antique, ce volume a été imprimé à l'ancienne par Bernard Louvet.

Quatre autres livres ont été édités pour cette manifestation: «La Montagne Déserte», suite du «Pays Secret» représentant 84 poèmes, Ed. Monographic, et un autre recueil de poèmes d'amour «Chants du Paques», aux Editions Saint-Augustin. «Chez Slatkine» édité hors collection, de S. Corinna Bille: «L'Enfant aveugle» suivi de: «Entre hiver et printemps, contes et nouvelles avec préface de Marijke de Courten».

Enfin, de Maurice Chappaz: «Renaissance du Valais, 1790-1815», avec des illustrations de Géa Augsburg et un avant-propos de Bojen Olsommer.»

Propos recueillis par Marguette Bouvier

FONDATION PIERRE GIANADDA

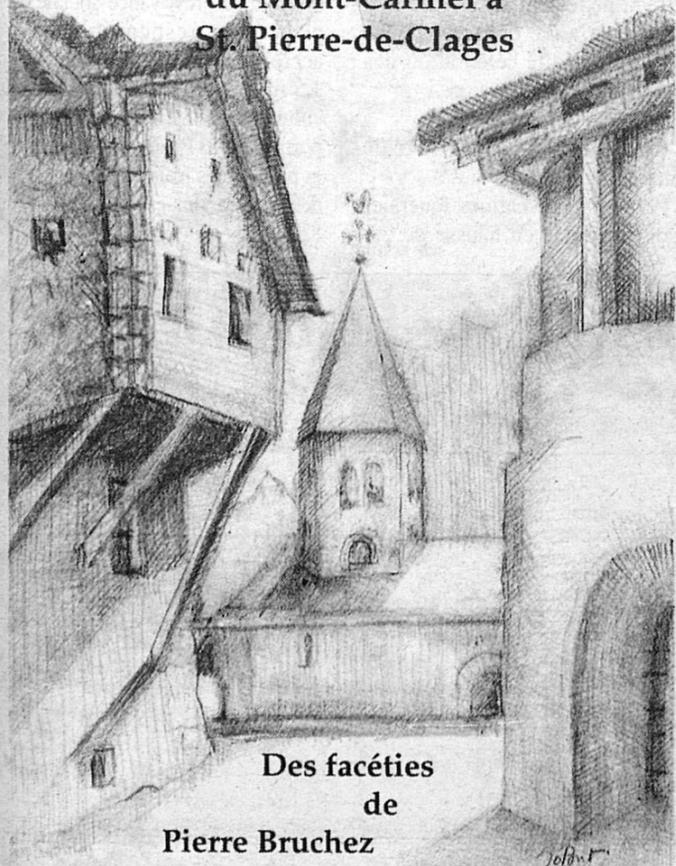
A l'aide Sherlock Holmes

La Fondation Pierre Gianadda possède de remarquables livres d'or qui sont une véritable mémoire vivante de ses dix-neuf ans d'existence avec tous les grands événements représentés par une iconographie remarquable. Malheureusement, un des livres d'or reste introuvable et cela se révèle vraiment fâcheux pour préparer le vingtième anniversaire de la Fondation.

Peut-être, ce livre d'or a-t-il été prêté à une personne qui a oublié de le rendre? Aussi, la Fondation Pierre Gianadda serait très reconnaissante, si tel était le cas, de prier celui ou celle qui est en possession dudit livre d'or d'avoir l'amabilité de le rapporter à la Fondation. D'avance grand merci.

Josy Pont

Du Rectorat de Notre-Dame du Mont-Carmel à St. Pierre-de-Clages



Des facéties
de
Pierre Bruchez

ANALYSE

L'économie suisse pénalisée

La Société pour le développement de l'économie suisse réagit à la décision du Conseil national d'introduire une taxe d'incitation sur l'énergie.

La Société pour le développement de l'économie suisse (SDES) critique la décision prise à une courte majorité par le Conseil national d'introduire une taxe d'incitation dans la loi sur l'énergie. C'est à ses yeux un coup supplémentaire porté à l'industrie suisse, qui sera une fois de plus pénalisée dans la concurrence internationale.

La nouvelle taxe n'aura aucun effet sur l'utilisation de l'énergie, car elle ne remplit nullement les critères auxquels doit satisfaire une taxe d'incitation. Elle reprend les idées interventionnistes contenues dans les initiatives pendantes sur l'énergie. Dans l'environnement économique actuel, il est irresponsable d'imposer des entraves supplémentaires à l'économie suisse.

Les décisions prises par la Chambre du peuple vont à l'encontre des efforts visant à revitaliser l'économie et à améliorer les conditions-cadres. Une fois de plus, elles ne serviront qu'à isoler davantage la Suisse en Europe, à détériorer la compétitivité de l'économie et à menacer l'emploi dans notre pays.

L'économie a besoin d'un cadre législatif favorable

L'adoption par le Parlement d'une taxe sur l'énergie, le renvoi en commission de la réforme de l'imposition des sociétés et le report du projet de capital-risque, ne font rien pour améliorer les conditions-cadres des entreprises, à un moment pourtant important pour leur prospérité future et celle de l'économie en général.

La nouvelle loi sur l'énergie a pour mission de prendre le relais de l'arrêté sur l'énergie au début 1999. Étant donné l'importance de ce domaine pour l'ensemble du tissu économique et dans la perspective de l'ouverture des marchés européens de l'électricité, cette loi se doit d'être favorable à l'économie. Malheureusement, le Conseil national a décidé à une courte majorité de prélever pas moins de 500 millions de francs par année au titre de taxe d'incitation sur l'énergie.

Cette nouvelle taxe ne remplit nullement les critères auxquels doit satisfaire une taxe d'incitation. Elle reprend en fait les idées intervention-

nistes contenues dans les initiatives pendantes sur l'énergie et va à l'encontre des efforts visant à revitaliser l'économie. Elle ne servira qu'à isoler davantage la Suisse en Europe, à détériorer la compétitivité de l'économie et à menacer l'emploi dans notre pays.

Les deux autres sujets qui devaient permettre d'améliorer les conditions-cadres de notre économie, à savoir le projet de capital-risque et la réforme de la fiscalité des entreprises, n'ont pu être adoptés. Pris de doutes quant aux conséquences budgétaires de ce dernier objet, le Conseil des États l'a renvoyé en commission pour études com-

plémentaires. Le projet de capital-risque, si important pour la création d'entreprises, notamment dans les domaines de haute technologie, est une nouvelle fois renvoyé à la session suivante.

Les parlementaires ont maintenant l'été pour étudier ces sujets; ils seront, à n'en pas douter, conscients de leurs effets sur l'économie et devraient corriger le tir lors de la session de septembre. Notre économie aura ainsi de nouveaux atouts entre les mains pour retrouver une vigueur trop longtemps perdue.

Jean-David Jequier

EN BREF

Caisses-maladie

Frais administratifs en hausse

Sur les 15 985 millions de francs dépensés par les caisses-maladie en 1995, 1278 millions de francs sont partis en frais administratifs. Ces chiffres, communiqués par l'Office fédéral des assurances sociales, montrent que chaque assuré a versé cette année-là 163 francs pour le seul fonctionnement de sa caisse. En 1985, ce montant s'élevait à 81 francs par assuré, soit un doublement en dix ans. Pendant cette période, la part des frais administratifs aux dépenses totales a elle aussi augmenté, passant de 6,9% à 7,9%.

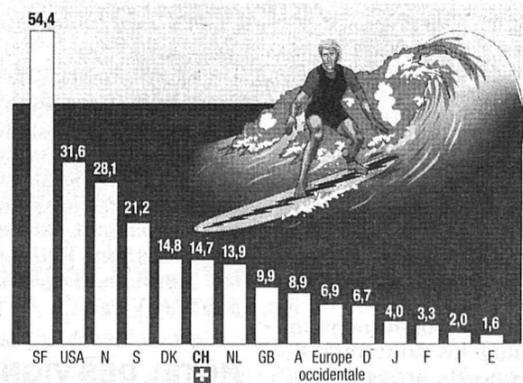
SDES

GRAPHIQUE

Le nombre d'ordinateurs reliés à Internet explose

Internet: la Suisse dans la moyenne

Accès à Internet et aux services on-line (juillet 1996)



Internet a le vent en poupe, affirme l'Association professionnelle allemande de la technologie de l'information. Selon elle, le succès d'Internet va permettre aux fournisseurs d'accès de réaliser de juteuses affaires. Entre 1982 et 1996, le nombre de connexions directes à Internet est passé de 200 à 16 millions, celui des connexions indirectes, via les services en ligne, à quelque 30 millions. Le nombre d'ordinateurs reliés à Internet double tous les quinze mois environ. Et cette tendance n'est pas près de s'affaiblir. Les réseaux électroniques sont devenus le nerf de l'économie mondiale. Chaque jour, les transactions qui s'y effectuent avoisinent les 2,5 milliards de francs.

SDES

(Source: deutscher Fachverband Informationstechnik)

Les subventions fédérales en 1996

Les subventions fédérales sont constituées des aides financières et indemnités de la Confédération. Les aides financières (64% des subventions fédérales) sont des subventions d'encouragement et de maintien. Les indemnités (36%) sont des dédommagements pour des prestations fournies dans l'intérêt de la Confédération.

1. Forte croissance des subventions

Dans la période comprise entre 1980 et 1996, les subventions fédérales ont progressé de 162% en valeur nominale et de 51% en chiffres réels (corrégés du renchérissement mesuré par l'indice des prix du produit intérieur brut). Elles ont donc progressé beaucoup plus vite que le produit intérieur brut réel, qui a augmenté de quelque 22%. Leur part aux dépenses totales de la Confédération

est passée depuis le début des années quatre-vingt de 55,1% à 57,3%. La croissance des subventions fédérales en 1996, nettement supérieure à la moyenne, n'a été dépassée qu'en 1991, année de la célébration des 700 ans de la Confédération.

2. Concentration dans trois domaines principaux

En 1996, les subventions fédérales se sont inscrites en hausse de 2,1

mrd fr. ou 9,3%. Leur croissance a été bien supérieure à celle des dépenses de la Confédération (8,2%). La prévoyance sociale est la principale responsable de cet accroissement, à raison de près de 1,5 mrd fr.; elle est suivie de l'agriculture avec 389 mio. fr. et des transports avec 211 mio. fr. Depuis 1980, la part de ces trois domaines au total des subventions est passée de 77,6 à 82,5%.

Les subventions fédérales de 1980 à 1996

Année	Subventions en mio. fr.	Indice		Modification par rapport à l'année précédente		
		nominal	réel	en mio. fr.	en % nominal	réel
1980	9 584	100	100			
1985	12 026	125	100			
1990	16 666	174	116	1 624	10,8	4,8
1991	19 387	202	128	2 720	16,3	10,3
1992	20 236	211	130	849	4,4	1,7
1993	21 577	225	136	1 341	6,6	4,5
1994	22 178	231	137	601	2,8	1,0
1995	22 960	240	138	782	3,5	1,0
1996	25 099	262	151	2 139	9,3	9,2

ÉTUDES COMPARATIVES

2,4 milliards de francs de déficit des cantons

En 1996, les comptes des cantons ont clôturé avec des dépenses consolidées de 53,3 milliards de francs et des recettes de 50,9 milliards de francs, soit une insuffisance de financement de 2,4 milliards de francs. Par rapport à 1995, cela signifie une nouvelle détérioration d'environ 300 millions de francs. La raison principale en est la dégradation de la situation financière de l'assurance-chômage. En 1995, l'assurance-chômage a pu rembourser des prêts des cantons à hauteur de 500 millions de francs, alors qu'en 1996, les cantons ont dû consentir des prêts nets supplémentaires de 200 millions de francs.

En dépit des mesures d'économies, l'insuffisance de financement en 1996 des 28 cantons a à nouveau augmenté, ce qui ressort de l'étude des comptes cantonaux, réalisée sur la base du modèle comptable harmonisé par le groupe d'études pour les finances cantonales de la Conférence des directeurs cantonaux des finances.

Comparativement à 1995, les dépenses globales consolidées des cantons ont passé de 51 à 53,3 milliards de francs, soit une augmentation de 4,5%. Les recettes fiscales se sont maintenues pratiquement au niveau de l'année pré-

cedente, à savoir 25,1 milliards de francs (1995 = 24,9 milliards de francs).

Dans cinq cantons seulement, Schwytz, Schaffhouse, Glaris, Bâle-Campagne et les Grisons, le degré d'autofinancement des investissements nets dépasse 100%. Dans quatre autres cantons, soit Appenzell Rhodes-intérieures, Argovie, Fribourg et le Valais, le degré d'autofinancement se situe à 80%, ce qui peut être considéré comme satisfaisant. Dans dix-sept cantons, le résultat est insatisfaisant voire préoccupant. Dans deux cantons, Genève et Vaud, le degré d'autofinancement est même négatif. Cela signifie que ces deux cantons ne doivent pas seulement s'endetter pour financer les investissements nets, mais également pour une partie des dépenses de fonctionnement. Les cantons disposant d'une marge d'autofinancement insatisfaisante, voire négative, doivent fournir des efforts supplémentaires pour atteindre l'équilibre. Seules des finances saines permettent de disposer de la marge de manœuvre politique nécessaire et sont également la condition du redressement de l'économie.

Groupe d'études pour les finances cantonales

26 cantons		Budget 1996	Diff. en %	Comptes 1996	Diff. en %	Budget 1997
Compte de fonctionnement		en 1000 fr.		en 1000 fr.		en 1000 fr.
30	Charges de personnel	19'153'128	-1,1%	18'950'888	0,6%	19'057'603
31	Biens, services et marchandises	5'652'227	-2,1%	5'533'553	1,7%	5'629'458
DE CELA 31	Entretien des immeubles	861'225	-3,1%	834'381	-5,3%	790'511
32	Intérêts passifs	2'616'027	-8,2%	2'401'248	9,9%	2'638'132
330	Amortissements sur le patrimoine financier	323'914	8,7%	351'997	-10,7%	314'380
331-333	Amortissements sur le patrimoine administratif	3'236'722	13,6%	3'677'301	-7,9%	3'386'584
34-37	Parts, dédommagements, subventions	20'069'216	-2,0%	19'669'027	5,6%	20'774'153
38	Attributions aux financements spéciaux	237'222	92,0%	455'530	-55,7%	201'794
39	Imputations internes	3'533'530	-3,4%	3'413'749	15,8%	3'953'768
3	Total des charges	54'821'986	-0,7%	54'453'293	2,8%	55'955'872
400-404	Impôts	23'082'338	-2,6%	22'491'151	3,1%	23'196'790
405-407	Autres impôts	2'506'293	3,1%	2'584'676	1,3%	2'618'309
42	Revenus des biens	1'614'220	-0,6%	1'604'408	7,8%	1'730'028
41/43	Concessions/Contributions	7'519'102	1,5%	7'634'079	-1,4%	7'527'280
44-47	Parts, dédommagements, subventions	14'053'015	2,3%	14'377'572	1,8%	14'633'188
48	Prélèvements aux financements spéciaux	421'408	-23,0%	324'667	5,0%	340'984
49	Imputations internes	3'534'707	-3,4%	3'413'702	15,8%	3'953'720
4	Total des revenus	52'731'083	-0,6%	52'430'255	3,0%	54'000'299
	Excédent des revenus/des charges (-)	-2'090'903		-2'023'038		-1'955'573
Compte des investissements						
50	Investissements propres	4'561'037	-4,5%	4'355'045	6,1%	4'621'477
52	Prêts et participations permanentes	316'136	38,8%	438'865	-20,9%	347'101
56-58	Subventions, autres investissements	2'250'940	-11,8%	1'985'708	5,8%	2'100'725
5	Total des dépenses	7'128'113	-4,9%	6'779'618	4,3%	7'069'303
60-61	Transferts du patrim. finan./Contrib. de tiers	12'874	28,8%	16'576	-1,5%	16'331
62-67	Remboursements/Subventions	2'949'399	-6,9%	2'746'626	-9,9%	2'475'982
6	Total des recettes	2'962'273	-6,7%	2'763'202	-9,8%	2'492'313
	Investissement net	4'165'840	-3,6%	4'016'416	14,0%	4'576'990
	Autofinancement	1'145'819	44,4%	1'654'263	-13,5%	1'431'011
	Insuffisance (-)/Excédent de financement	-3'020'021	-21,8%	-2'362'153	33,2%	-3'145'979
	Total des dépenses effectives	54'618'711	-2,4%	53'334'334	197,7%	55'168'649
	Degré d'autofinancement	27,5%		41,2%		31,3%

R 1996: Prêts à la Caisse d'assurance-chômage: net 200 mio fr. incl. dans le compte d'investissement.

B 1997: Prêts à la Caisse d'assurance-chômage: net 250 mio fr. incl. dans le compte d'investissement.

Résultats des comptes 1996 des cantons

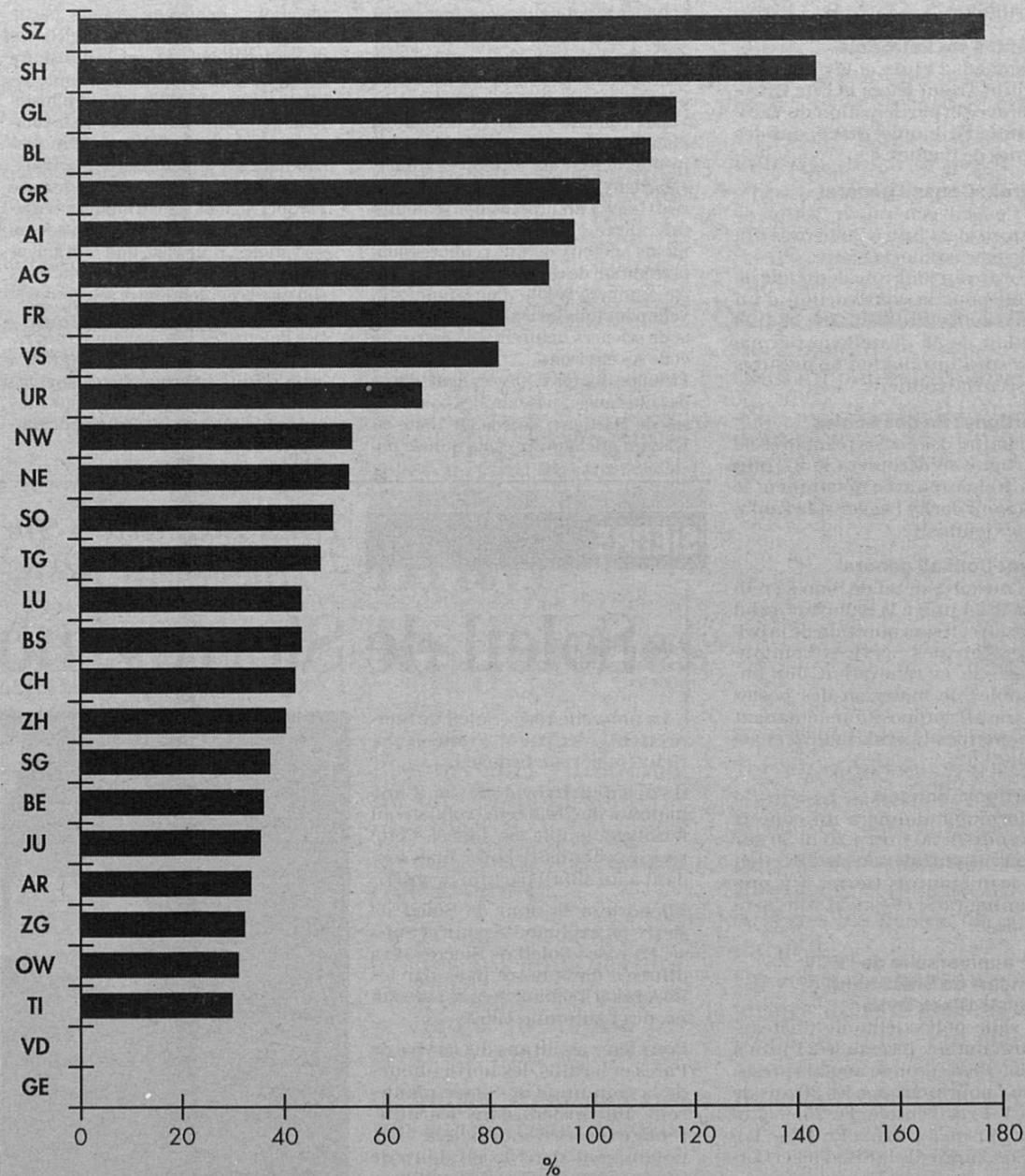
Canton	Excédent des Revenus/Charges	Investissements net	Besoin de financement	Degré d'autofinancement
Montants en 1000 fr.				
Zurich	-374'077	675'345	-405'094	40,0%
Berne	-560'410	344'290	-220'471	36,0%
Lucerne	-43'706	230'556	-130'264	43,5%
Uri	5'977	48'547	-16'262	66,5%
Schwytz	35'732	43'316	33'866	178,2%
Obwald	-1'321	28'044	-19'128	31,8%
Nidwald	-4'514	35'295	-16'595	53,0%
Glaris	263	39'729	6'732	116,9%
Zoug	2'103	103'560	-69'866	32,5%
Fribourg	6'794	105'990	-18'344	82,7%
Soleure	-143'121	115'420	-59'484	48,5%
Bâle-Ville	77'426	376'317	-212'591	43,5%
Bâle-Campagne	5'503	159'397	19'081	112,0%
Schaffhouse	3'368	18'215	8'121	144,6%
Appenzell Rh. Ex.	-15'551	36'992	-24'531	33,7%
Appenzell Rh. Int.	832	6'060	-193	96,8%
St-Gall	-37'075	94'228	-59'185	37,2%
Grisons	5'170	157'230	3'256	102,1%
Argovie	-20'526	223'242	-20'527	90,8%
Thurgovie	-39'971	89'170	-47'909	46,3%
Tessin	-125'352	231'519	-160'090	30,9%
Vaud	-278'411	243'230	-339'646	négatif
Valais	-28'016	149'477	-27'701	81,5%
Neuchâtel	-28'560	71'273	-33'872	52,5%
Genève	-461'372	335'734	-516'569	négatif
Jura	-4'223	54'240	-34'887	35,7%
26 cantons	-2'023'038	4'016'416	-2'362'153	41,2%

Un degré d'autofinancement de moins de zéro est marqué «négatif»

R 1996: Prêts à la Caisse d'assurance-chômage: net 200 mio fr. incl. dans le compte d'investissement

B 1997: Prêts à la Caisse d'assurance-chômage: net 250 mio fr. incl. dans le compte d'investissement

Comptes 1996 des cantons - Degré d'autofinancement



VALAIS

VITE LU...

50 ans du Musée des Beaux-Arts

Le Musée cantonal des Beaux-Arts présente une exposition qui regroupe les oeuvres majeures des collections qu'il détient.

Inauguration de la Forêt des Ours.

Ce vendredi la Forêt de Planije verra l'inauguration de l'aire de pique-nique pouvant accueillir 180 personnes, d'un parcours nature et de la protection incendie et enfin d'un projet sylvicole. Ce projet est inscrit dans la revalorisation de la pinède de Planije et a reçu l'appui de la Bernoise Assurances.

ICAB: soins infirmiers

Ce vendredi l'Institut Kurt Bösch à Bramois recevra la conférence annuelle de l'Ecole valaisanne de soins infirmiers sur le thème « Actualiser les compétences professionnelles dans l'enseignement en soins infirmiers ».

Sion: exposition

Art Fact présente l'artiste Sandra Snozzi avec ses sculptures et dessins jusqu'au 28 juin. La galerie Art Fact est située à Pratifiori 13.

Venthône: Forêt Bois-Valais

Le Groupement Forêt Bois-Valais a tenu ses assises mercredi au Château de Venthône. A son ordre du jour figurait notamment le développement et le concept de nouvelles technologies de construction du bois.

Sierre: Galerie du Bourg

La Galerie du Bourg à Sierre présentera Luc Lathion et ses oeuvres du 21 juin au 2 août. Le vernissage aura lieu le 21 juin à 17 heures.

Orsières: Trophée du Six Blanc

Le 23^e Trophée du Six Blanc aura lieu le 22 juin à Orsières et compte pour les courses officielles du Championnat suisse de la montagne.

Les inscriptions sont prises dès 7 h. 30 au stade de football.

Sierre: Festival folklorique

Samedi 21 juin dès 18 h. 30 Sierre recevra le Festival folklorique avec de nombreux groupes. Cette fête est organisée par le Cercle portugais à Sierre.

Martigny-Sports: assemblée générale

Le 26 juin à 20 heures, le Martigny-Sports tiendra son assemblée générale à l'Hôtel de Ville de Martigny.

Trient: Fête Patronale

Le samedi 21 juin et le dimanche 22 juin Trient fêtera la Fête Patronale avec la participation du Tambour de Finhaut et du choeur des jeunes de Bagnes.

Vétroz: Conseil général

Le Conseil général de Vétroz se réunira le 23 juin à 20 heures à la salle paroissiale de Vétroz.

A l'ordre du jour une demande de crédit pour la construction d'un nouveau centre scolaire et une motion de M. Jean-René Germainier sur l'installation de mesures de sécurité routière.

Martigny: fin des écoles

La clôture des écoles primaires de Martigny se déroulera le 27 juin dès 10 heures avec notamment le chanteur Jacky Lagger et la Fanfare des jeunes.

Sion: Conseil général

Le Conseil général de Sion se réunira le 24 juin à la Salle du Grand Conseil et il sera question de la privatisation des services communaux, de la rénovation des immeubles, le maintien des postes de travail, propositions émanant des groupes libéral, radical et socialiste.

Martigny: concert

L'Harmonie donnera un concert le vendredi 20 juin à 20 h. 30 sur la place Centrale sous la direction de Jean-François Gorret. Un programme varié et estival vous sera proposé!

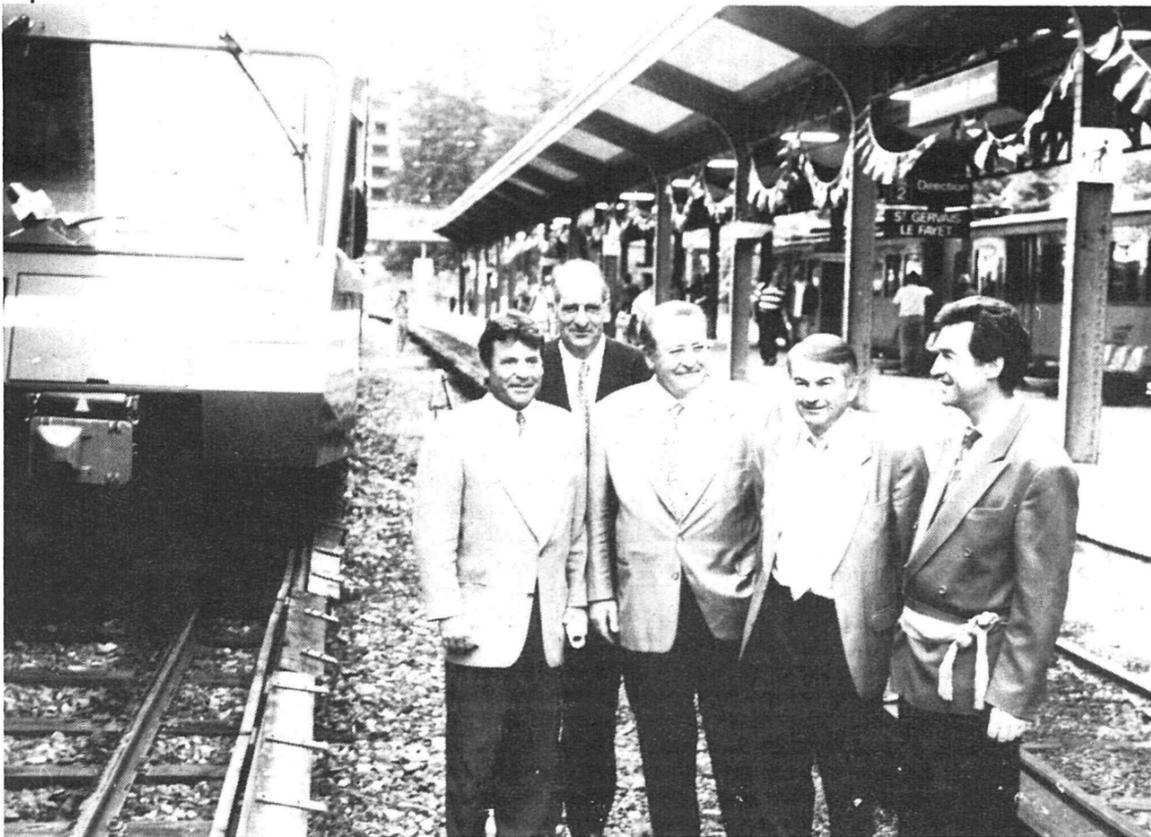
30^e anniversaire de l'ECV Concert du brass band anglais Black Dyke

La salle polyvalente de Château-neuf/Conthey recevra le 21 juin à 20 h. 30 un groupe anglais prestigieux pour marquer les 30 ans de l'ECV. Prix d'entrée: Fr. 25.- / Enfants jusqu'à 16 ans: Fr. 15.-. Location auprès de la SBS Ticket Corner.

MC-SNCF

Inauguration

Rame panoramique



Dirigeants français et suisses posent fièrement devant la nouvelle rame en gare de Chamonix.

Le Mont Blanc Express s'est doté d'une rame panoramique laquelle, quatre fois par jour, reliera Martigny à Chamonix.

Ainsi deux capitales alpines pourront offrir aux hôtes un

voyage de grande qualité dans un confort maximum. Des deux côtés de la frontière, on projetait déjà des liaisons en circuit au départ de Genève.

M. Pascal Couchepin, prési-

dent de la compagnie Martigny-Châtelard a soulevé, lors de la partie officielle, l'importance du rail dans les politiques de transport des pays européens et de la Suisse en particulier.

MARTIGNY

Chroniques, Sites et Histoire

«Martigny» de Philippe Farquet réédité

«Si les républiques sont ingrates, à ce qu'on dit, la cité de Martigny n'encourra pas ce reproche», cette phrase du chanoine Léon Dupont-Lachenal, président de la Société d'Histoire du Valais romand redevient actuelle, à l'heure où la commune de Martigny réédite le livre de Philippe Farquet: «Martigny, Chroniques, sites et Histoire». Grâce à un procédé nouveau intitulé «livre à la carte» et beaucoup moins onéreux qu'une réimpression, la réédition de ce livre paru en 1953, a été rendue possible. Une bonne nouvelle pour tous les amateurs d'histoire et de sciences naturelles de notre cité et de ses environs.

Philippe Farquet, descendant d'une des plus anciennes familles bourgeoises de Martigny, décède en 1945, en laissant quelque six cents quinze pu-

blications, dont une grande partie consacrée à la ville! Devant la richesse de ces documents, la société d'Histoire du Valais romand, avec l'aide de bibliothécaires, d'archivistes et d'historiens et le soutien financier de la commune, publie en 1953 un livre passionnant sur les familles de Martigny, la toponymie et la nature. Philippe Farquet signait ses chroniques «Alpinus» et dans ses descriptions, ses observations, il mettait tout son talent pour intégrer l'Histoire de la cité dans son aire géographique et son contexte économique.

Dès aujourd'hui, beaucoup seront ravis d'apprendre que l'on peut grâce à cette réédition, acquérir cet ouvrage qui se révèle indispensable pour tous ceux qui s'intéressent au passé de Martigny.



Martigny, Chroniques, Sites et Histoire, Philippe Farquet, éd. Commune de Martigny, imprimé chez Copy-Service Pillet, Martigny, 1997.

SIERRE

15es Florales Sierroises 17-18-19 octobre 1997

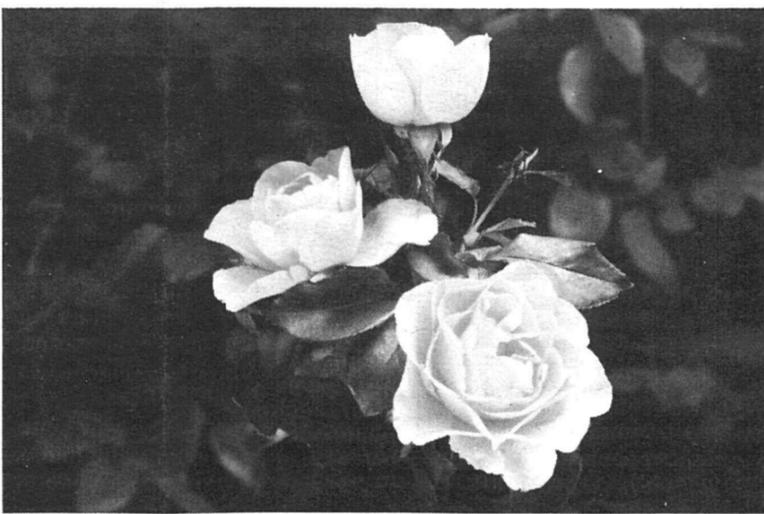
«Soleil de Sierre», nouvelle rose

La nouvelle rose «Soleil de Sierre» a été créée par M. François Dorieux, rosiériste français.

Il s'agit d'un hybride de thé, d'une hauteur de 70/80 cm, robuste au feuillage ample et foncé. Cette rose aux couleurs jaune-or et fendant a un subtil parfum de miel.

Elle portera le nom de Soleil de sierre en exclusivité pour la Suisse. La rose «Soleil de Sierre» sera diffusée dans notre pays par les Roseraies Tschanz SA, à Lausanne, dès l'automne 1997.

Pour fêter les 50 ans du service de Pares et jardins, les horticulteurs de la commune de Sierre planteront 500 rosiers dans les différents massifs floraux de la ville, notamment dans le giratoire de Glarcey à l'entrée Est de la ville.



DECES EN VALAIS

Rémy Morard, Martigny; Michel Dayen, 62 ans, Conthey; Anne-Marie Gessler, 46 ans, Sion; Marius Théler, 89 ans, Sierre; Anna Bochatay-Michellet, 76 ans, Marécottes; Estelle Berra, 82 ans, Champéry; Louis Filliez, 79 ans, Châble; Jeannette Taccoz-Gaillard, 80 ans, Chamoson; Charles Bauer, 91 ans, Monthey; Simone Hirt, 70 ans, Martigny; Lucien Sauthier, 95 ans, Martigny; Ferdinand Bourgoz, 86 ans, Monthey; Antonio Polano, 63 ans, Evionnaz; Gabrielle Mottiez, 67 ans, St-Maurice; Irène Zuchuat, 65 ans, Savièse; Albert Constantin, 84 ans, Sion; Henri Clivaz, 65 ans, Saint-Léonard; Charles Fournier, 79 ans, Haute-Nendaz.

Fust ELECTROMENAGER

CUISINES/BAINS, TV/HIFI/VIDEO, PHOTO, PC, CD
BOSCH Electrolux AEG
NOVAMATIC Bauknecht Miele

• Toutes les grandes marques
• Prix bas
• Conseil professionnel • Service de réparation
• Prolongation de garantie jusqu'à 10 ans
• Livraison à domicile et raccordement

Lave-linge
Novamatic WA 14
Capacité: 5 kg de linge sec.
16 programmes.
H 85, L 59,5, P 60 cm.

Loc./m. AS incl. 33.-

Lave-vaisselle
Miele G 865-60 I
Pour 14 couverts. Fonctionnement très silencieux: 47 dB seulement. Consommation d'eau: 20 l. Consommation électrique: 1,4 kWh.
H 84-87, L 59,8, P 57 cm.

Loc./m. AS incl. 87.-

Réfrigérateur
Bosch KTF 1431
Volume: 144 l dont 7 l pour le bac à glace*. Dégivrage semi-automatique.
H 85, L 50, P 60 cm.

Loc./m. AS incl. 18.-

Congélateur
Novamatic TF 1130.1 IB
Volume: 120 l. Consommation électrique: 0,95 kWh/24 h. Durée de conservation des denrées en cas de panne de courant: 18 h. 4 tiroirs.
H 85, L 54, P 57,5 cm.

Loc./m. AS incl. 21.-

Cuisinière Electrolux FH 5544-412
Indépendante. 4 plaques de cuisson. Four avec chaleur supérieure et inférieure.
H 85, L 50, P 60 cm.

Loc./m. AS incl. 37.-

• Nous éliminons aussi vos anciens appareils
• Livraison contre facture • Abonnement service compris dans les mensualités • Livraison immédiate de toutes les grandes marques à partir du stock • Appareils encastrables ou indépendants pour toutes les normes • Offre permanente de modèles d'exposition et d'occasion • Garantie du prix le plus bas! (remboursement si vous trouvez ailleurs dans les 5 jours le même appareil à un prix officiel plus bas).

Villeneuve, Centre Riviera 021 / 960 26 55
Martigny, Marché PAM, rte de Fully 027 / 721 73 90
Sion, Av. de Tourbillon 47 027 / 322 77 33
Vevey, Rue de la Madeleine 37 021 / 921 70 51
Réparation rapide et remplacement immédiat d'appareils de toutes marques 0800 559 111
Consultation et service de commandes téléphoniques 155 56 66 005-423865